

Ecrit par le 30 janvier 2026

# 81 % des entretiens annuels se feront à distance cette année



**L'opérateur de bureau [Deskeo](#) dévoile les résultats d'une enquête\* menée auprès de 3 902 professionnels sur deux sujets d'actualité : les nouvelles règles du télétravail et les entretiens annuels de performance.**

Depuis maintenant deux semaines, les salariés peuvent revenir au bureau une journée par semaine avec l'accord de leur employeur. Le sondage réalisé indique que si les dirigeants souhaitent revoir leurs équipes (44 %), ces dernières sont en revanche sur la réserve vue la situation sanitaire (34 %). Concernant le nombre de jours de télétravail, si 78 % des dirigeants souhaitent un maximum de 2 jours de télétravail par semaine, 59 % des employés souhaitent un minimum de 3 jours.

Cette année, malgré la crise sanitaire, 62 % des dirigeants souhaitent maintenir les entretiens annuels de performance. Cependant, la grande majorité (81 %) fera les entretiens à distance avec 59 % entièrement

Ecrit par le 30 janvier 2026

à distance et 22 % pour certains postes en télétravail. Par ailleurs, plus de la moitié des managers (55 %) pensent que c'est plus difficile et moins qualitatif (56 %) de faire les entretiens d'évaluation en distanciel. En revanche, 78 % des employés pensent que c'est plus facile et que le distanciel n'a pas vraiment d'impact sur la qualité des entretiens.

A noter également que la mise en place du travail en distanciel n'a pas vraiment nuit à la relation manager/ collaborateur. Qu'ils soient en télétravail ou en présentiel, 82 % des employés et 97 % des managers n'ont pas le sentiment que leur relation se soit détériorée.

*\*Méthodologie : enquête réalisée auprès de 3 902 professionnels répartis sur l'ensemble du territoire français, effectuée en ligne, sur le panel propriétaire BuzzPress France, selon la méthode des quotas, durant la période du 15 au 21 janvier 2021. Profils des personnes interrogées : 41 % d'employés, 38 % de managers et 21 % de dirigeants.*

---

## L'enquête publique sur la nouvelle installation nucléaire de Tricastin se poursuit malgré le confinement

Ecrit par le 30 janvier 2026



**Débutée le 2 novembre dernier, l'enquête publique concernant la demande d'autorisation de création d'une extension des parcs d'entreposage existants d'oxyde d'uranium sur le site nucléaire de Tricastin va se poursuivre jusqu'au jeudi 3 décembre 2020.**

Dans ce cadre, Hugues Moutouh, préfet de la Drôme, a décidé de maintenir cette enquête publique. Pour cela, le public a donc l'autorisation de se rendre aux permanences des enquêtes publiques en mairies. Auparavant, il doit se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant le motif 'déplacement pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative'.

Baptisée 'Fleur', cette installation nucléaire de base réalisée pour le compte du groupe Orano doit voir le jour à l'horizon 2022. Ce projet s'inscrit dans les projections réalisées dans le cadre de l'inventaire national du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Ces projections sont basées sur le scénario de reprise du recyclage de l'uranium dans les centrales nucléaires françaises. Orano a déposé le 25 octobre 2017 un dossier de demande d'autorisation de création d'un nouveau parc d'entreposage dans la continuité de celui existant. Après instruction du dossier par les autorités, le processus réglementaire se poursuit avec l'enquête publique, étape de consultation du public.

L'enquête publique a pour objectif d'informer le public et de recevoir ses observations et propositions sur le projet qui lui est présenté. Pendant toute la durée de l'enquête, le public a la possibilité de consulter le dossier dans les sept mairies du territoire situées dans la Drôme (La Garde-Adhémar, Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut) et le Vaucluse (Bollène, Lamotte-du-Rhône, Lapalud).

Ecrit par le 30 janvier 2026

Renseignements : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) - rubrique AOEP, Avis d'Ouverture d'Enquête Publique - espace 'participation du public'.

---

## CCI : Quelle reprise d'activité pour les entreprises de Vaucluse ?



Depuis le début de la crise, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse a mis en place une cellule d'appui afin d'accompagner les entreprises.

A l'heure de la reprise, l'organisme consulaire invite aujourd'hui les entrepreneurs du département à remplir un nouveau questionnaire afin de mieux cibler leurs besoins et l'accompagnement que ce pôle d'appui aux entreprises peut leur proposer.

Ce questionnaire est accessible en quelques clics et ne nécessite que quelques minutes pour le remplir :

[\*\*Cliquez Ici pour répondre à cette enquête\*\*](#)

Ecrit par le 30 janvier 2026